

Vous constatez de graves difficultés à l'écrit

Signes d'alerte :

- confusion de sons
- confusion de lettres
- mauvaise segmentation des mots
- copie de mots courts d'usage courant lettre à lettre
- problèmes de mémoire
- lenteur
- manque d'attention
- concentration fluctuante
- retard de langage à l'oral

L'élève est peut-être atteint de troubles spécifiques du langage écrit



Démarche à suivre

- Rencontrer la famille
- Interpeller le Rased
- Informer le médecin scolaire

Les enseignants du Rased pourront faire une demande écrite à l'inspection ASH afin qu'un enseignant spécialisé « TSL » puisse analyser les difficultés de l'élève.

- Si la suspicion d'une difficulté relevant de Troubles Spécifiques du Langage se confirme :

→ **demander au médecin scolaire de voir l'élève**

→ **organiser une Equipe Educative**, avec le médecin scolaire, pour décider des adaptations pédagogiques et pour, éventuellement, demander à la famille de saisir la MDPH.

Comment faire la classe ?

- au tableau, penser à bien écrire, très lisiblement, en espaçant bien les mots,
- ne faire copier que si cet exercice procède d'un acte vraiment pédagogique,
- rester vigilant sur le respect, par l'élève, des tracés conventionnels en écriture,
- éviter de faire lire l'élève à haute voix,

Pour ces élèves, l'accès à l'écrit est difficile. Pour eux, les mots sont avant tout des groupes de signes qu'il faut essayer de distinguer les uns des autres et qu'il faut ensuite réussir à décoder.

éviter de surcharger le tableau et les textes photocopiés

- à l'oral, formuler distinctement chaque tâche d'une consigne, faire une brève pause entre chaque énoncé de tâche,
- ne pas dire par exemple :
« soulignez les verbes avec le stylo rouge »
mais :
« avec votre stylo rouge...soulignez les verbes »
- illustrer vos propos de gestes, de schémas, de dessins,
- ne redire la consigne qu'après un réel temps de silence,
- faire redire la consigne par l'élève,
- ne pas lui couper la parole, ne pas finir ses phrases, mais reformuler pour lui si besoin,

éviter de trop parler

Adaptations possibles :

- dans toutes les disciplines, ne pas hésiter à avoir recours à la lecture magistrale à haute voix,
- au cours des lectures silencieuses, laisser l'élève lire à voix basse,
- lui lire les consignes écrites si elles ne sont pas l'objet de l'apprentissage,
- pour les textes photocopiés : marquer un double espace entre les mots, mettre à l'interligne 1,5, utiliser une police de 14,
- privilégier la copie d'un texte placé sur la table de l'élève plutôt que la copie d'un texte écrit au tableau (penser alors à transcrire ce texte en écriture cursive),
- n'évaluer l'orthographe que de façon ciblée (en fonction des leçons),
- adapter quantitativement et qualitativement les exigences,

compter les réussites plutôt que les erreurs

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005

Article 27

« Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie.[...] »

Sigles

Rased : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Des outils :

Les gestes phonétiques (méthode Borel-Maisonnny) : ils permettent à l'élève de « voir » le son .

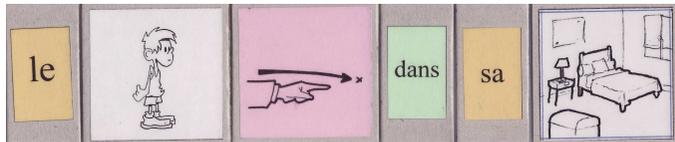


[l]



[r]

Les pictogrammes : ils sont une passerelle entre le mot dit et le mot écrit :



Le garçon va dans sa chambre.

Un code couleur pour permettre à l'élève de visualiser la syntaxe.

Outils pédagogiques sur le site de l'Inspection, rubrique ASH : <http://www.ia53.ac-nantes.fr/>

Quelques pistes bibliographiques

Cédéroms

Le mal des mots, Vercoutère (J)
Les troubles spécifiques du langage oral et écrit, Scéren
Une découverte résolument concrète des troubles spécifiques des apprentissages, Signes Editions

Ouvrages

Les dyslexies : Van Hout (A), Estienne (F), Masson
La dyslexie est un jeu d'enfant : Sauvageot (B), Robert Laffont, 2005
La dyslexie : Vincent (E), Les essentiels Milan, 2007

Sites et adresses

www.inshea.fr
www.orthophonistes.fr

Consulter le Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage : <http://www.education.gouv.fr>

Textes officiels

Circulaire 2002-024 du 31/01/2002

Inspection ASH-53

Cité administrative
Rue Mac Donald
BP 23851
53030 Laval cedex 9

Tél : 02 43 59 92 59
Fax : 02 43 59 92 80
Mèl : Ce.laval5@ac-nantes.fr

inspection académique
Mayenne

académie
Nantes
éducation
nationale



T S L

Troubles Spécifiques du Langage écrit

La dyslexie

